



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Contrats de relance et de transition écologique en Seine-Maritime

JUIN 2021

Signature des contrats de relance et de transition écologique

Dans sa circulaire du 20 novembre 2020, le Premier ministre a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Ce projet, qui doit s'articuler autour d'un axe transverse relatif à la transition écologique, mais également inclure les enjeux prioritaires pour le territoire en termes de développement durable, de développement économique, d'emploi, d'éducation, de sport, de santé, de culture ou de revitalisation urbaine, a vocation à s'incarner dans les nouveaux **contrats de relance et de transition écologique (CRTE)** autour d'un diagnostic, de plusieurs axes stratégiques et d'un plan d'actions intégrant un volet financier. Il s'agit également d'intégrer les dispositifs du plan de relance destinés aux collectivités sur la période 2021-2022 dans un cadre cohérent avec le projet du territoire.

Les CRTE constituent donc dès à présent l'outil de contractualisation privilégié entre l'État et les territoires sur la période 2021-2026, à la fois support intégrateur et simplificateur.

Dès le 4 décembre 2020, le préfet a saisi les collectivités en vue de déterminer le périmètre adéquat de ces contrats. Elles ont été ensuite accompagnées par les services de l'État dans l'élaboration de leur projet de territoire. Les collectivités ont répondu positivement à cette demande, puisque dès le 1^{er} avril 2021 les 16 territoires porteurs d'un CRTE ont confirmé leur engagement dans la démarche en signant un protocole de préfiguration. Des accompagnements spécifiques ont été proposés pour certaines collectivités, avec pas moins de huit appuis à l'ingénierie mis en place depuis le début de l'année dont deux pris en charge à 100 % par l'État ou ses opérateurs. Les acteurs seinomarins ont répondu présent à l'appel du Premier ministre.

Les projets de territoire sont les déclinaisons d'une stratégie territoriale de transition écologique portées par les collectivités et les intercommunalités. Les projets locaux, la rénovation d'une école, la rénovation thermique d'installations sportives, la mise en œuvre d'un abécédaire de la biodiversité ou encore la réhabilitation d'une friche trouvent une cohérence au sein du CRTE. Ces actions locales, qui ont bénéficié du soutien de l'État dans le cadre du plan de relance, constituent la traduction opérationnelle de la stratégie relative à la transition

écologique des territoires. Ce sont 46 millions d'euros engagés par l'État au titre des dotations aux collectivités en 2021 (près de deux fois plus qu'en 2019), mais également 4 millions d'euros pour la réhabilitation des friches, près de 10 millions d'euros au titre du volet culture du plan de relance, 64 millions d'euros engagés au titre du verdissement des ports de Rouen et du Havre ; donc au total, ce sont plus de 124 millions qui ont été mobilisés par l'État ; toutes ces actions et les lauréats à venir du plan de relance figurent ou figureront dans les CRTE seinomarins.

Chaque collectivité s'appuie sur un diagnostic approfondi propre à chaque territoire, mais certaines orientations sont communes à l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime. Fort d'un passé industriel, le département connaît aujourd'hui des enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire prégnants. L'objectif du zéro artificialisation net porté par le Gouvernement amène les collectivités à adapter leur stratégie de consommation du foncier, et notamment à privilégier la réhabilitation des terrains déjà artificialisés. Dans le cadre du plan de relance, 9 friches ont été soutenues à hauteur de 4 millions d'euros de subventions par l'État, rendant possibles ces opérations d'aménagement.

Enfin, certains territoires ont fait le choix d'inclure des axes stratégiques transverses, car leur portée dépassait le cadre géographique de l'intercommunalité. C'est le cas de quatre collectivités de l'arrondissement de Dieppe, les Villes sœurs, Falaise du Talou, la communauté d'agglomération de Dieppe Maritime et Terroir de Caux, qui ont fait le choix d'inscrire un axe commun relatif à l'éventualité du choix de Penly comme lieu d'implantation d'un EPR. En amont de la décision finale de construction d'un nouveau réacteur, les collectivités ont souhaité par là affirmer leur adhésion à ce projet et indiquer les grands axes de travail pour qu'il bénéficie pleinement au territoire.

Agenda des signatures

- **Dieppe Maritime : Le 28 juin 2021 à 16h00 à l'Hôtel d'agglomération en présence de M. le Préfet.**
- Campagne de Caux : Le 29 juin 2021 à 18h00 au relais assistants maternels de Goderville en présence de Mme la Sous-préfète du Havre.
- Plateau de Caux Doudeville-Yerville : Le 1^{er} juillet 2021 à 16h00 à la mairie de Doudeville en présence de M. le Secrétaire général.
- Yvetot Normandie : Le 02 juillet 2021 à 9h30 à la Communauté de communes d'Yvetot en présence de M. le Secrétaire général.
- Caux Austreberthe : Le 05 juillet 2021 à 16h00 à la Communauté de communes de Barentin en présence de M. le Secrétaire général.
- **Caux Seine Agglo : Le 08 juillet 2021 à 11h00 à la Maison de l'Intercommunalité de Lillebonne en présence de M. le Préfet.**
- Aumale Blangy sur Bresle : Le 08 juillet 2021 à 18h00 à la Salle communale de Rieux en présence de M. le Sous-préfet de Dieppe.
- Villes sœurs : Le 09 juillet 2021 à 15h30 – lieu à venir - en présence de M. le Sous-préfet de Dieppe.
- Terroir de Caux : Le 12 juillet 2021 à 15h00 à la salle Varenne et Scie à Longueville-sur-Scie en présence de M. le Sous-préfet de Dieppe.
- Falaises du Talou : Le 12 juillet 2021 à 10h00 à la salle communale de Bellengreville en présence de M. le Sous-préfet de Dieppe.
- **PETR du Pays de Bray : Le 13 juillet 2021 à 14h30 au Manoir d'Argueil en présence de M. le Préfet.**
- Fécamp Caux Littoral : Le 13 juillet 2021 à 16 h30 dans les locaux de l'Agglomération en présence de Mme la Sous-préfète du Havre.
- Côte d'Albâtre : Le 15 juillet 2021 à 15h00 – lieu à venir - en présence de M. le Sous-préfet de Dieppe.
- **Inter Caux Vexin : Date à venir - en présence de M. le Préfet.**
- **Le Havre Seine Métropole - Métropole Rouen Normandie : Date à venir - en présence de M. le Préfet.**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE MARITIME

Arr. de Dieppe

Le CRTE communauté d'agglomération Dieppe Maritime est le premier contrat signé dans le département de la Seine-Maritime le 28 juin 2021. La communauté de communes regroupe seize communes pour 47 384 habitants, avec Dieppe pour ville centre et siège administratif de l'agglomération.

Le projet s'articule autour de 3 thématiques : proposer un cadre et une qualité de vie préservés, de qualité et contributifs de l'attractivité du territoire, accélérer la transition écologique et permettre la réduction de l'empreinte environnementale du territoire, inventer la transition digitale et sociale pour tous. Outre ces thématiques, la communauté d'agglomération développe un axe transversal commun avec trois de ses homologues seinomarins portant sur le projet d'implantation d'un EPR de seconde génération à Penly.

CAMPAGNE DE CAUX

Arr. du Havre

Le CRTE de Campagne de Caux, signé dès le 29 juin 2021, est le premier CRTE à être signé dans l'arrondissement du Havre.

Il s'articule autour de trois axes forts :

- développer les conditions d'épanouissement à tous les âges de la vie, par une offre adaptée en matière sociale, culturelle, de sport et d'éducation,
- initier une politique environnementale forte et partenariale, au travers de l'élaboration d'un programme alimentaire territorial et d'un diagnostic environnemental, mais aussi avec un soutien aux pratiques écoresponsables comme les jardins partagés,
- maintenir la qualité de l'accueil et développer l'attractivité de ce territoire largement rural, au travers de la requalification des centres-bourgs, le maillage de services et la création de conditions favorables à l'implantation d'entreprises et au développement de l'emploi.

PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE-YERVILLE

Arr. de Rouen

Le CRTE de Plateau de Caux Doudeville-Yerville, devant être signé le 1^{er} juillet, est le premier CRTE à être signé dans l'arrondissement de Rouen.

Située au centre Ouest du département de la Seine-Maritime, la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville est une collectivité rurale à dominante agricole. Soucieuse de son identité propre au sein du triangle seinomarin Rouen – Le Havre – Dieppe, elle a construit un projet de territoire autour de trois axes stratégiques : la valorisation du cadre de vie, l'attractivité du territoire et l'équilibre territorial. L'agriculture et l'alimentation locale tiennent une place importante dans ce projet qui se concrétise notamment par la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial. En terme de transition écologique, la collectivité a mis l'accent sur la maîtrise de la consommation d'espace, illustrée par la valorisation d'une friche en logement et commerce sur Doudeville (site de Gamm Vert).

YVETOT NORMANDIE

Arr. de Rouen

Le CRTE d'Yvetot Normandie doit être signé le 2 juillet. Territoire rural et agricole, la communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN) regroupe 19 communes pour 27 000 habitants. Déjà lauréate du dispositif Petites Villes de Demain, Yvetot Normandie a construit son CRTE autour de 7 axes stratégiques, et notamment :

- L'attractivité économique et touristique, la collectivité étant par exemple lauréate de l'appel à projet friches pour le site de la Moutardière.
- La protection de l'environnement, l'énergie et le climat, illustré par le projet alimentaire territorial en cours d'élaboration.
- L'habitat, la revitalisation des centres-bourgs et centres urbains

CAUX AUSTREBERTHE

Arr. de Rouen

La communauté de communes Caux Austreberthe doit signer son CRTE le 5 juillet 2021.

Située au Nord-Ouest de la Métropole Rouen Normandie et reliée par une autoroute à celle-ci, la communauté de communes se définit à la fois par son passé industriel (vallée de l'Austreberthe), le caractère rural d'une partie de son territoire et par une des zones d'activité commerciale les plus importantes de la région (Mesnil-Roux). Le territoire met avant ses atouts et son ambition : au travers du CRTE, la collectivité affirme son identité au travers de plusieurs axes stratégiques, parmi lesquels figurent une réflexion sur le devenir de la zone d'activité du Mesnil-Roux ainsi qu'un engagement en matière de lutte contre l'artificialisation des sols sur un territoire marqué par les ruissellements. Le contrat comprend également un volet attractivité du territoire, avec des actions en faveur de la culture et du tourisme.

CAUX SEINE AGGLO

Arr. du Havre

Le CRTE de Caux Seine Agglo, devant être signé le 8 juillet 2021, s'inscrit dans la dynamique du territoire qui a su instaurer depuis des années un important partenariat avec les acteurs publics et privés.

Il est construit autour de six axes stratégiques intégrant la rénovation énergétique des équipements publics, la reconversion des friches industrielles et la densification urbaine y compris par la redynamisation des centres-villes inscrits dans l'opération de revitalisation du territoire. Au travers du CRTE, Caux Seine Agglo poursuit une stratégie ambitieuse de transition énergétique et écologique, pour atteindre un objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2040.

AUMALE BLANGY SUR BRESLE

Arr. de Dieppe

Le CRTE d'Aumale Blangy sur Bresle doit être signé le 8 juillet 2021. Située au Nord-Est du département de la Seine-Maritime, la communauté de communes inter-régionale Aumale Blangy compte 21 686 habitants répartis sur 44 communes.

Le projet s'articule autour de cinq grands axes : faire de l'intercommunalité un territoire sobre en énergie et en foncier par le développement d'infrastructures de mobilité douce et de méthodes alternatives de déplacement, rendre les services à la population accessibles à tous en densifiant l'offre de soins, redynamiser les centralités en attirant de nouveaux commerces et les habitants, développer l'activité économique et numérique en favorisant l'accueil des jeunes salariés et apprentis voulant s'implanter et développer le tourisme et la culture par la préservation du patrimoine bâti et naturel.

VILLES SŒURS

Arr. de Dieppe

Le CRTE des Villes Sœurs doit être signé le 9 juillet 2021. Située au Nord-Est du département, la communauté de communes des Villes Sœurs, qui a la particularité d'être inter-départementale et inter-régionale, regroupe 28 communes, dont 13 sont dans la Somme et 15 en Seine-Maritime, et compte 36 679 habitants.

Le projet de territoire s'articule autour de 4 thématiques : le positionnement territorial et les conditions de desserte ; le cadre de vie, l'environnement et l'urbanisme ; l'attractivité économique et touristique ; l'attractivité résidentielle et les services à la population. Outre ces thématiques, la communauté d'agglomération développe un axe transversal commun avec trois de ses homologues seinomarins portant sur le projet d'implantation d'un EPR de seconde génération à Penly.

TERROIR DE CAUX

Arr. de Dieppe

Le CRTE de Terroir de Caux doit être signé le 12 juillet 2021. Située au cœur du département de la Seine-Maritime, la communauté de communes Terroir de Caux regroupe 79 communes et 37 984 habitants.

Le projet proposé s'articule autour de 4 axes : aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme, renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux (par exemple, le projet territorial de la Basse vallée de la Saône), développer une mobilité responsable, douce et adaptée au territoire et promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population. Outre ces thématiques, la communauté de communes développe un axe transversal commun avec trois de ses homologues seinomarins portant sur le projet d'implantation d'un EPR de seconde génération à Penly.

FALAISE DU TALOU

Arr. de Dieppe

Le CRTE de Falaise du Talou doit être signé le 12 juillet 2021. Située au Nord-Est de Dieppe, la communauté de communes de Falaise du Talou regroupe 24 communes et 24 000 habitants.

Le projet s'articule autour de 4 axes : engager le territoire dans une démarche de développement durable, organiser la réciprocité entre les communes en s'appuyant sur les atouts de chacune, renforcer la qualité du cadre de vie des habitants et organiser le territoire pour accueillir les grands projets à venir (par exemple le projet d'implantation d'un EPR de seconde génération à Penly). Sur ce dernier point, l'inter-communalité développe un axe transversal commun avec trois de ses homologues seinomarins.

PETR DU PAYS DE BRAY

Arr. de Dieppe

Le CRTE PETER Pays de Bray doit être signé le 13 juillet 2021. Le territoire du PETER correspond au Pays de Bray administratif situé en Normandie, dans la partie Est du département de la Seine-Maritime. Organisé en syndicat mixte, le PETER regroupe trois communautés de communes : Londinières, Bray-Eawy et Quatre Rivières. Il s'agit du périmètre de CRTE le plus étendu de la Seine-Maritime, couvrant 115 communes, dont 114 dans le département de Seine-Maritime et une dans l'Eure, pour une superficie de plus de 1 300 km² pour 62 518 habitants.

Le projet du territoire est décliné en 6 axes transversaux : un développement brayon équilibré, facteur de cohésion ; des pôles dynamiques pour la vitalité et l'économie, des services et de l'emploi local ; un territoire engagé dans la transition énergétique ; la biodiversité, le tourisme et la culture au cœur de l'attractivité du Pays de Bray ; une mobilité durable et inclusive ; l'agriculture brayonne, socle d'une alimentation saine et accessible. Fier de son identité paysagère et agricole ainsi que de ses savoir-faire et de son artisanat, le Pays de Bray constitue un territoire reconnu et propice à un développement local durable et concerté.

FÉCAMP CAUX LITTORAL

Arr. du Havre

Le CRTE de l'agglomération de Fécamp Caux Littoral, devant être signé le 13 juillet 2021, s'articule autour de trois axes forts :

- développer pour Fécamp, lauréate du programme national Action Coeur de ville, une stratégie globale de maintien et d'accueil des services au sein du centre-ville, pour conforter son rôle de centralité et de principale zone d'activités de l'agglomération, notamment par la requalification des voiries et espaces publics du centre-ville ;
- conduire des politiques de développement durable et de maîtrise des consommations d'énergie, notamment celle des bâtiments municipaux et intercommunaux, et promouvoir les mobilités douces à l'échelle du périmètre du Grand Site dans une optique de renforcement de l'attractivité du territoire ;
- mieux traiter des enjeux d'accessibilité et de répartition équitable des services, pour une meilleure réponse aux besoins des familles et une solidarité urbain-rural.

CÔTE D'ALBÂTRE

Arr. de Dieppe

Le CRTE de la Côte d'Albâtre doit être signé le 15 juillet 2021. Bordant le littoral entre Dieppe et Fécamp, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre compte 27 946 habitants répartis sur 63 communes.

Le projet s'articule autour de trois axes forts : Développer l'attractivité du territoire et des modes de déplacement alternatifs, valoriser et conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie par des espaces et des sites protégés dont l'enjeu est notamment d'attirer les touristes, accompagner et soutenir le développement durable des activités économiques. Ce territoire rural met l'accent sur son cadre de vie en développant les services à la population et son attractivité.

INTER-CAUX VEXIN

Arr. de Rouen

Située à l'Est de la Métropole Rouen Normandie, la communauté de communes regroupe 64 communes et 55 000 habitants.

Le CRTE d'Inter-Caux Vexin est articulé autour de trois priorités stratégiques : le développement économique du territoire, notamment agricole, dans le respect de l'environnement et des habitants ; le maintien d'un haut niveau de qualité de vie, en conservant un maillage important de services permettant de répondre aux besoins de la population, tout en développant la sobriété foncière ; préserver les ressources locales et valoriser leur rôle paysager et fonctionnel pour la population, par exemple grâce au développement de liaisons douces (projet entre Le Bois le Vicomte et Bois-Isambert).

COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE-MÉTROPOLE ET MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Arr. du Havre et de Rouen

Le CRTE de la Communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole et de la Métropole Rouen Normandie prévoit d'une part des axes de stratégie commune autour de l'Axe Seine et d'autre part deux autres parties distinctes prévoyant l'action de chaque collectivité.

Il comprend des axes forts tels que la décarbonation de flottes de véhicules, le développement d'une filière hydrogène, la réhabilitation thermique de bâtiments, la sobriété foncière, l'agriculture pour une alimentation responsable, la logistique fluviale en partenariat étroit avec les ports maritimes, et la culture pour une attractivité accrue du territoire. Le CRTE est nourri de cette volonté commune de renforcement de l'activité économique portuaire et fluviale et d'accompagnement des transformations du paysage industrialo-portuaire. Il permet ainsi de poursuivre l'ambition d'une économie verte et bleue, objectif des deux collectivités, impulsée par le Pacte territorial de transition écologique et industrielle signé au Havre le 13 janvier 2020.

À propos de « France Relance » :

Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. L'objectif : bâtir la France de 2030. Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit un tiers du budget annuel de l'État. 40 % ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026.

Plus d'informations sur le site du Gouvernement dédié au plan de relance :

www.planderelance.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la Seine-Maritime :

pref-communication@seinemaritime.gouv.fr - Tél. : 02 32 76 53 18